



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**COVID-19 : Le Conseil de la coopération de l'Ontario
et la Fondation franco-ontarienne lancent un fonds de solidarité**

Ottawa, le 9 avril 2020 – Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, les bulletins de nouvelles reprennent quantité de statistiques sur ses ravages. On imagine facilement le travail qu'accomplit à l'arraché le personnel médical et autres personnes essentielles de la première ligne. Cependant, les responsables d'institutions et de services de deuxième ligne se dévouent tout autant. C'est pour leur venir en aide que le Conseil de la coopération de l'Ontario (CCO) et la Fondation franco-ontarienne (la Fondation) annoncent aujourd'hui la création d'un fonds de solidarité en vue de mobiliser des ressources supplémentaires et de contrer les effets de la pandémie du COVID-19.

Ce **Fonds de solidarité COVID-19 du Conseil de la coopération de l'Ontario et de la Fondation franco-ontarienne** a pour but d'aider, appuyer et accompagner au mieux les secteurs de l'Ontario dans les domaines de prestation de services de santé de deuxième ligne (services secondaires) et de troisième ligne (services supplémentaires).

Comment faire un don :

Les particuliers et les entreprises pourront verser un don directement en ligne, sur le site Internet de la Fondation (www.fondationfranco.ca). Tous les montants seront acceptés. Il s'agit de cliquer sur le bouton « Faire un don » et de sélectionner la rubrique du Fonds de solidarité.

« Nous sommes extrêmement fiers de lancer un tel fonds, en collaboration avec la Fondation. Nous sommes une entreprise communautaire et la solidarité est notre raison d'être. Nous espérons sincèrement que ce geste pourra faire une différence en ces moments de grande difficulté », souligne Julien Geremie, le directeur général du CCO.

« Le mandat avoué de la Fondation franco-ontarienne, explique à son tour son directeur général, Marc Chénier, c'est d'appuyer la réalisation d'initiatives qui assurent la vitalité de la communauté franco-ontarienne. Cependant, cette communauté, comme toutes les autres, vit à l'heure de la pandémie et lorsque le CCO nous a fait signe, nous sentions que nous devons aussi faire notre part pour la soutenir. Nous sommes heureux de devenir les partenaires du CCO afin de diriger des ressources là où elles sont en demande. »

Les organisations bénéficiaires :

Le CCO et la Fondation s'engagent à communiquer régulièrement et en toute transparence afin de coordonner le dispersement des fonds récoltés. Ces sommes seront uniquement redistribuées en solidarité selon les priorités identifiées ci-dessus. À la fin de la crise, le Fonds



de solidarité (COVID-19) deviendra un fonds général qui appuiera le même objectif cité ci-dessus et pourra prendre un nom différent afin de refléter sa nouvelle vocation.

-30-

Pour plus de renseignements :

Julien Geremie, directeur général du Conseil de la coopération de l'Ontario

julien.geremie@cco.coop

416.364.4545, poste 113

Marc Chénier, directeur général de la Fondation franco-ontarienne

mchenier@fondationfranco.ca

613.565.4720, poste 222

À propos du Conseil de la coopération de l'Ontario :

Le Conseil de la coopération de l'Ontario est une entreprise sociale ontarienne sans but lucratif fondée en 1964. Le CCO travaille à assurer la promotion, le développement et l'innovation des coopératives et des entreprises sociales (appelées ensemble des entreprises collectives) en Ontario. Le CCO est également un joueur de premier plan du développement économique communautaire, de la recherche et de l'innovation sociale, un expert de la gestion organisationnelle et un créateur de relations d'affaires au niveau international entre les entreprises collectives d'ici et d'ailleurs.

À propos de la Fondation franco-ontarienne :

La Fondation franco-ontarienne, créée en 1986, gère plus de 50 fonds de dotation qu'ont créés des institutions d'enseignement, des organismes ou parfois, des personnes à titre personnel. Elle donne aussi un coup de main à des projets de nature ponctuelle et/ou communautaire par l'entremise de son FondAction. Ces outils visent à favoriser le rayonnement de la francophonie dans les communautés de la province. De plus, la Fondation offre du financement de micro-crédit – conjointement avec la Société de développement communautaire de Prescott et Russell et l'agence fédérale FedDev (par le biais de l'Initiative de développement économique, l'IDE) -- afin que des francophones, en particulier les femmes et les immigrantes, puissent lancer leur projet d'entreprise. En cette ère de pandémie, la Fondation a rapidement collaboré afin de créer le Fonds de solidarité dont il est question plus haut.